

# Conseil de sécurité

Distr. générale
9 janvier 2017
Français
Original : anglais

## Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 22 de la résolution 2275 (2016) et du paragraphe 44 de la résolution 2297 (2016) du Conseil de sécurité. Il rend compte de l'application de ces résolutions, notamment de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et des problèmes rencontrés par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) dans l'exécution du sien. Il porte sur les principaux faits nouveaux survenus entre le 1er septembre et le 31 décembre 2016.

## II. Situation politique et conditions de sécurité

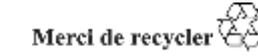
### A. Évolution de la situation politique

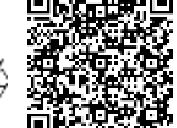
2. Le principal fait nouveau est que les opérations électorales avancent. Après des négociations prolongées et détaillées au sujet du modèle électoral et quelques retards d'ordre technique, des élections législatives fédérales ont été mises en route le 15 octobre. À la date du 31 décembre, 43 représentants avaient été élus à la chambre haute, qui compte 54 sièges, et 258 à la chambre basse, qui en compte 275. Le nouveau Parlement fédéral a été inauguré le 27 décembre lors d'une séance conjointe des deux chambres. Les préparatifs ont ensuite commencé en vue de l'élection des présidents des deux chambres et de l'élection présidentielle.

3. Dans l'ensemble, et malgré les retards et les manœuvres frauduleuses, dont des cas de corruption et d'intimidation de délégués, les élections se sont déroulées de manière plus pacifique qu'en 2012 et ont été plus largement ouvertes. Le dispositif de sécurité mis en place par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les institutions somaliennes chargées de la sécurité ont permis d'éviter que les Chabab ne perturbent les opérations. Le Forum des dirigeants nationaux, composé de responsables fédéraux et régionaux, a joué un rôle majeur dans la gestion des questions électorales, notamment l'approbation d'un code de conduite à l'intention des candidats aux élections législatives et présidentielle et la mise en place d'un mécanisme indépendant de règlement des litiges électoraux. Des cas de fraude électorale avérés ont poussé le Forum à organiser un nouveau scrutin pour cinq sièges. En tout, près de 13 000 délégués se sont mobilisés dans le pays tout entier pour élire les représentants à la chambre basse, tandis que les membres de la







chambre haute étaient élus par les assemblées régionales. Au 31 décembre, la représentation des femmes s'élevait à 24 % à la chambre basse et à 23 % à la chambre haute, ce qui dénote une amélioration sensible par rapport à la précédente composition du Parlement fédéral (14 % à la chambre basse) mais reste en deçà de l'objectif de 30 % fixé par le Forum. Le coût des opérations électorales (14 millions de dollars des États-Unis) a été financé à hauteur de 60 % par des bailleurs de fonds internationaux, de 10 % par le Gouvernement fédéral et de 30 % par les droits d'inscription des candidats sur les listes électorales.

4. L'État fédéral somalien a été créé quand les régions du Hiran et du Moyen-Chébéli ont été fusionnées le 9 octobre pour créer la nouvelle administration provisoire du HirChébéli. La ville de Johar a été désignée comme capitale du nouvel État, dont l'Assemblée a ensuite élu un président et un vice-président régional et s'est elle-même dotée d'un président et d'un vice-président. Le Gouvernement fédéral et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) s'étant fortement mobilisés, la plupart des chefs de clans qui s'étaient précédemment opposés aux élections ont accepté d'y prendre part, à l'exception du chef du sous-clan des Habar Ghidir-Hawadle.

5. Le 18 septembre, au bout de presque huit mois, l'inscription sur les listes électorales dans la perspective des élections législatives et présidentielle s'est achevée dans le Somaliland. Quelque 850 000 électeurs ont été inscrits, y compris, pour la première fois, dans les territoires contestés de Sool, de Sanaag et de Cayn, en dépit des affrontements qui ont eu lieu le 18 juillet dans l'est du territoire de Sanaag, entre les forces du Puntland et du Somaliland, et qui ont causé la mort de cinq personnes. Les pourparlers officiels entre les deux parties ont permis d'apaiser la situation et l'inscription sur les listes électorales a pu être menée à bonne fin. Les élections législatives et présidentielle devaient initialement se dérouler le 28 mars 2017 mais, le 10 septembre, le Président régional Ahmed Mohamed Mohamoud « Silanyo » a publié un décret reportant les élections législatives à une date non précisée, principalement au motif qu'il fallait revoir la répartition des sièges attribués aux régions d'Aoudal, de Sool et du Sanaag oriental. Depuis, les autorités du Somaliland sont restées sourdes aux appels lancés par les partis d'opposition, la société civile et la communauté internationale, qui leur demandaient de renoncer à un tel report.

6. Le 13 septembre, l'IGAD a tenu à Mogadiscio son vingt-huitième sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement – le premier sommet du genre à se tenir en Somalie en 42 ans. Cette importante manifestation témoigne d'une confiance croissante dans l'avenir du pays.

## B. Évolution des conditions de sécurité

7. À Mogadiscio, les Chabab ont fait une utilisation accrue des attentats à la voiture piégée pour perpétuer un sentiment d'insécurité parmi la population locale pendant la période électorale. Le 18 septembre, un kamikaze a lancé son véhicule contre un convoi des forces somaliennes, tuant un officier supérieur et sept soldats. Le 1er octobre, un véhicule piégé a explosé devant un restaurant, faisant 4 morts et 10 blessés. Le 5 novembre, un kamikaze a lancé son véhicule contre un convoi de l'AMISOM et des forces somaliennes, tuant quatre soldats et en blessant neuf. Le 11 décembre, une camionnette a explosé sur le port de Mogadiscio, faisant plus de

35 morts. Les 10 et 15 décembre, deux kamikazes ont manqué leurs cibles, mais l'explosion de leurs véhicules a tué un officier de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité et blessé 12 personnes. Les Chabab ont revendiqué une attaque au mortier qui a causé des dommages mineurs au complexe commun des Nations Unies le 29 septembre. Des personnes soupçonnées d'être des agents des Chabab ont tué par balle six chefs de clan et deux délégués électoraux, le 20 octobre, les 2, 6, 9 et 29 novembre, et les 11 et 28 décembre.

8. Dans le centre et le sud de la Somalie, les Chabab ont continué de se livrer à la guérilla, envoyant parfois des combattants mener des attaques complexes. Le 16 septembre, environ 150 combattants ont attaqué une base de l'armée somalienne à Ceel Waaq, dans la région de Gedo, tuant huit soldats. Le 18 octobre, plus d'une centaine de combattants des Chabab ont attaqué plusieurs sites gouvernementaux à Afgoye, dans la région du Bas-Chébéli, tuant 14 personnes, dont deux hauts responsables militaires et le Directeur général du Ministère des finances de l'administration provisoire du Sud-Ouest. Le 25 octobre, un camion piégé a été lancé contre des positions djiboutiennes à Beledweyne, dans la région du Hiran, faisant quatre morts et huit blessés.

9. Les Chabab ont enregistré des conquêtes territoriales lorsque les forces éthiopiennes et somaliennes se sont retirées de Muqakoor, de Ceel Cali et de Halgan, dans la région du Hiran, le 15 septembre et les 11 et 23 octobre. Ils ont en outre repris le contrôle de Tayeglow, dans la région de Bakool, après le retrait des troupes éthiopiennes et somaliennes le 26 octobre. Le 15 novembre, les forces somaliennes ont tenté en vain de reprendre la ville. Dans la région de Bay, les forces somaliennes ont dû céder Goof Guduud Shabelow aux Chabab à deux reprises, les 1er et 23 novembre, mais ont repris le contrôle de la ville avec l'appui de l'AMISOM le 7 décembre.

10. Les conditions de sécurité se sont détériorées le 7 octobre dans le Puntland, après que des affrontements ont éclaté entre les forces loyales aux autorités du Puntland et les forces loyales à celles de Galmudug à Galkayo. De violents combats ont eu lieu presque quotidiennement jusqu'à ce qu'un cessez-le-feu soit déclaré le 18 novembre. Malgré ce cessez-le-feu, les tirs ont continué de manière sporadique, et de violents affrontements ont de nouveau éclaté le 23 décembre. Le conflit a provoqué de vastes déplacements de population et fait plus de 74 morts et 220 blessés.

11. Le 26 octobre, entre 50 et 100 miliciens appartenant à un groupe dissident des Chabab ayant prêté allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ont pris la ville côtière de Qandala, dans la région de Bari. Avec l'appui de partenaires bilatéraux, les forces de sécurité du Puntland ont lancé contre eux des opérations terrestres, maritimes et aériennes coordonnées au début du mois de novembre, mais elles ont dû battre en retraite devant la résistance qui leur était opposée. Le 3 décembre, elles ont lancé une nouvelle offensive terrestre; elles ont repris le contrôle de la ville le 7 décembre. Les médias ont fait état de plus d'une trentaine de morts parmi les combattants partisans de l'EIIL, et un nombre non précisé de personnes se serait retiré dans les secteurs environnants et serait toujours en fuite.

12. Les opérations électorales ont donné lieu à plusieurs épisodes de violence. À Baidoa, dans la région de Bay, des milices soutenant des candidats rivaux aux élections à la chambre basse se sont affrontées le 29 octobre et le 12 novembre. À Adado, dans la région de Galguduud, les tensions entre clans se sont fortement

intensifiées autour du 14 novembre et un civil a été abattu par un soldat somalien. À Garowe, dans le Puntland, des coups de feu sporadiques auraient été entendus au cours du scrutin organisé le 5 novembre.

13. Les 8 et 9 octobre, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité s'est rendu en Somalie, où il s'est entretenu avec le Président Hassan Sheikh Mohamud et avec le Ministre de la sécurité intérieure et le Directeur général de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité. Il a constaté une légère amélioration des conditions générales de sécurité par rapport à ce qu'elles étaient lors de sa précédente visite, en août 2014. Il a réaffirmé qu'il importait que le gouvernement du pays hôte contribue à assurer la sécurité du personnel, des biens et des opérations des Nations Unies, compte tenu des attaques dont elles avaient été la cible.

# III. Appui à l'entreprise de consolidation de la paix et à l'édification de l'État

## A. Coordination internationale et appui politique

14. Mon Représentant spécial a continué à renforcer les efforts internationaux d'aide à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État en Somalie. Il s'est réuni régulièrement avec des dirigeants somaliens, des partenaires internationaux de premier plan, des membres des organes ad hoc chargés de l'organisation des élections et d'autres parties prenantes dans le cadre de son action pour garantir la cohérence et l'efficacité de l'appui aux opérations électorales. Son bureau et des partenaires internationaux ont publié des déclarations conjointes, notamment pour exprimer leur inquiétude quant à la candidature aux élections d'individus ayant des antécédents connus de violence ou soupçonnés d'avoir participé à des activités criminelles et pour demander instamment que l'on réponde comme il convient aux accusations d'intimidation et de corruption.

15. Les 19 et 20 novembre, mon Représentant spécial et des partenaires internationaux se sont rendus à Galkayo, Bossasso, Baidoa, Johar et Adado. Ils ont exhorté les dirigeants de ces régions à accélérer les opérations électorales et à veiller, comme ils s'y étaient engagés, à ce que les femmes représentent au moins 30 % des élus.

16. Suite aux affrontements intermittents à Galkayo évoqués ci-dessus, mon Représentant spécial a dirigé une mission conjointe des Nations Unies et des partenaires internationaux dans la ville les 12 et 15 novembre. Il s'est entretenu avec le Premier Ministre fédéral et les Présidents du Puntland et du Galmudug, ainsi qu'avec des acteurs clefs des deux camps, pour entendre leurs préoccupations et faire des propositions visant à instaurer une paix durable. Le 19 novembre, à la requête du Gouvernement fédéral, il a affecté deux conseillers de l'ONU au groupe consultatif de l'équipe de surveillance du cessez-le-feu à Galkayo, qui est dirigé par l'IGAD et dont le mandat est de conseiller les personnes chargées de la surveillance du cessez-le-feu. Cela a permis d'atténuer les tensions dans la ville.

17. Le « S6 » a continué de se réunir régulièrement. Créé par mon Représentant spécial à la demande du Gouvernement fédéral, ce groupe a pour objectif de garantir la cohérence de l'action des principaux acteurs internationaux du secteur de la sécurité en Somalie. Composé des Émirats arabes unis, des États-Unis d'Amérique,

de l'Organisation des Nations Unies, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Turquie et de l'Union européenne, le groupe s'est doté d'un secrétariat pour coordonner les travaux de ses membres sur l'approche globale de la sécurité. Il a également progressé en redéfinissant l'appui que la communauté internationale apporte à la sécurité en Somalie, qui doit être politique et non pas purement technique. Les progrès accomplis sont manifestes, comme on a pu le constater lors d'une réunion ministérielle organisée en marge de la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies : Londres 2016, tenue dans la capitale britannique en septembre 2016, au cours de laquelle les membres du groupe et les pays fournissant des contingents à l'AMISOM présents se sont engagés à appuyer une solution qui prenne en compte la nécessité d'une approche globale de la sécurité et ont reconnu que les partenaires devaient renouveler leurs efforts pour appuyer la création d'institutions chargées de la sécurité efficaces en Somalie.

18. Dans le cadre de l'approche globale de la sécurité, la MANUSOM a réuni les principaux partenaires internationaux afin de définir la meilleure manière de collaborer avec l'Union africaine pour parvenir à des engagements réciproques concernant les opérations de l'AMISOM en 2017. Une attention particulière a également été portée à la coordination des activités d'appui aux fins de l'accélération du renforcement des capacités des institutions somaliennes chargées de la sécurité et de l'élaboration d'une stratégie commune de prévention et de répression de l'extrémisme violent.

## B. Politique d'ouverture

19. L'équipe chargée d'organiser les élections indirectes au niveau fédéral et les équipes chargées d'organiser les élections indirectes au niveau des États ont continué de superviser le processus électoral en Somalie. Elles ont reçu le soutien du Groupe intégré d'appui électoral de l'ONU, composé de membres du personnel de la MANUSOM et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a aidé à l'acquisition de matériel et d'équipement électoraux et à leur transport jusqu'aux divers bureaux de vote. De plus, le Groupe intégré d'appui électoral a appuyé le renforcement des capacités des membres des équipes en leur offrant une formation portant sur l'inscription des candidats, la tenue du scrutin, le dépouillement et la tabulation des résultats.

20. Conformément à son mandat, qui prévoit la tenue d'élections universelles en 2020, la Commission électorale nationale indépendante a entamé les préparatifs techniques nécessaires à l'enregistrement des partis politiques en 2017. Pour sa part, le Groupe intégré d'appui électoral a mis à disposition des compétences techniques pour permettre l'application de la loi sur les partis politiques, notamment en partageant les bonnes pratiques et les retours d'expérience d'autres pays de la région et en examinant ses dispositions qui doivent être modifiées. Le Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales et la Commission électorale nationale indépendante procèdent actuellement, avec l'aide du Groupe intégré d'appui électoral, à un examen du cadre juridique qui régissait les élections en Somalie avant la guerre civile, afin de rédiger un projet de loi électorale.

21. Le modèle électoral est le résultat de 18 mois de consultations publiques et de négociations politiques. Conçu pour garantir une transition pacifique du pouvoir, il

est spécifique et adapté au contexte institutionnel, politique et culturel en Somalie. Le processus électoral possède des caractéristiques importantes typiquement associées à des élections plus classiques : des codes de conduite ont été instaurés, le vote se fera au scrutin secret et des organes ad hoc chargés de l'organisation des élections et des instances de règlement des différends ont été créés. On peut noter d'autres signes de progrès : le nombre d'électeurs a augmenté, les élections seront organisées dans tout le pays pour la première fois depuis presque 50 ans, et les membres de la chambre haute seront élus sur la base de la représentation géographique et pas seulement de la représentation des clans.

22. La MANUSOM a eu des échanges avec des acteurs de la société civile dans tout le pays, notamment des femmes, pour s'assurer qu'ils participeront aux élections et y seront bien représentés. Elle a également lancé une campagne de sensibilisation diffusée dans les médias sociaux, à la radio et à la télévision. À cette occasion, elle a fourni un appui en matière de communications à l'équipe chargée d'organiser les élections indirectes au niveau fédéral, promu la représentation des femmes, organisé des activités d'instruction civique afin de crédibiliser le processus électoral, en faisant largement appel aux médias sociaux, organisé des ateliers de renforcement des capacités destinés aux journalistes somaliens pour les préparer à couvrir les élections, sensibilisé les médias internationaux et veillé à ce que la communauté internationale s'exprime d'une seule voix sur les problèmes et questions liés aux élections.

23. Le 21 septembre, des acteurs jouant un rôle essentiel dans le processus politique, notamment des donateurs internationaux et des partenaires somaliens, ont approuvé un rapport présenté par l'ONU portant sur les enseignements tirés du processus de révision constitutionnelle depuis 2012. Le rapport faisait le bilan, entre autres, des principaux succès et des principales lacunes du processus de révision entre 2012 et 2016. Par la suite, la MANUSOM, des organismes des Nations Unies ainsi que des partenaires internationaux sont convenus des priorités du prochain cycle d'examen de la Constitution fédérale provisoire, qui offre une occasion historique de façonner l'architecture juridique de l'État fédéral de Somalie. La Mission a déterminé qu'après les élections, la Somalie devrait donner la priorité à la révision de la Constitution pour devenir une démocratie constitutionnelle.

24. La MANUSOM a organisé de longues réunions avec des représentants d'organisations non gouvernementales et des chefs traditionnels des régions d'Hiran et du Moyen-Chébéli afin de faire avancer l'édification de l'État. Elle a également eu des échanges avec des chefs de clan de la région de Banadir, au cours desquels elle a entendu leurs inquiétudes concernant le statut final de Mogadiscio et leur représentation dans le processus électoral et dans les institutions politiques (notamment les deux chambres du parlement fédéral).

## C. État de droit et institutions chargées de la sécurité

25. Le Gouvernement fédéral et des représentants des États déjà membres de la Fédération et de ceux qui vont le devenir examineront la question de la mise en place d'institutions fédérales de sécurité à l'occasion d'un atelier que le Royaume-Uni et les États-Unis organiseront en janvier, l'objectif étant de parvenir à un accord final sur la question lors de la Conférence de Londres sur la Somalie, prévue pour mai 2017.

26. Les retards pris dans le versement des salaires des membres des forces de sécurité somaliennes demeurent une préoccupation de premier plan et une cause majeure de désertion voire de défection. Actuellement, ces arriérés seraient de l'ordre de 6 à 13 mois de salaire pour les soldats et de 15 mois pour les policiers. Toutefois, l'armée nationale somalienne, la police fédérale et un millier de membres de la police régionale à Baidoa et à Kismayo touchent régulièrement des indemnités financées par les bailleurs de fonds.

27. Le Gouvernement fédéral a conclu un accord avec les autorités du Puntland aux termes duquel 3 000 hommes des milices du Puntland ont été intégrés dans l'armée nationale le 1er août. Un mécanisme de financement de la mise à disposition du dispositif d'appui non létal à ces hommes par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets devra être mis en place avant que celui-ci puisse procéder à une évaluation initiale du projet.

28. La MANUSOM et le PNUD ont continué d'appuyer la mise en œuvre du nouveau dispositif de police fédérée qui a été approuvé par le Forum national des dirigeants en juin. Les États déjà membres de la Fédération ou ceux qui vont le devenir sont fermement déterminés à élaborer un modèle de police décentralisée, mais la dynamique qui existait au niveau fédéral s'est essoufflée au cours du deuxième semestre de 2016. Des activités de sensibilisation et d'appui à l'échelle internationale seront menées afin que le nouveau Gouvernement fédéral puisse promouvoir la mise en œuvre du dispositif et redynamiser l'engagement au niveau fédéral.

29. L'administration provisoire de Djouba va prochainement autoriser des membres de la police à suivre une formation à la neutralisation des explosifs et munitions, avec l'appui du Service de la lutte antimines de l'ONU et de la MANUSOM. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'approche globale de la sécurité, qui va dans le sens du nouveau dispositif de police. Le dispositif d'appui logistique non létal de la police somalienne a reçu une contribution de 2 millions de dollars de l'Allemagne. Un million de dollars a été affecté aux comités techniques chargés de l'application du nouveau dispositif de police dans chaque État. Le million de dollars restant servira à financer la construction d'un centre de formation de la police à Kismayo sur des terrains déjà obtenus; les travaux devraient commencer au début de 2017.

30. Les parties prenantes somaliennes au niveau fédéral et à celui des États ont continué de se concerter au sujet de la mise en place d'un système judiciaire et pénitentiaire efficace et financièrement accessible, notamment lors d'un atelier technique tenu en décembre avec l'appui de l'ONU. Des mesures ont également été prises pour améliorer la fourniture des services judiciaires et l'accès à la justice. Un centre d'aide juridique, destiné à apporter un appui aux groupes vulnérables, en particulier les femmes et les personnes déplacées, a été créé à l'Université de Mogadiscio et il est également prévu que des prestataires d'assistance juridique soient déployés dans le centre-sud de la Somalie et, pour la première fois, à Baidoa et à Kismayo. Lors d'un atelier tenu en novembre qui portait sur les priorités en matière de justice, il a été convenu que le Programme conjoint pour l'état de droit en Somalie donnerait la priorité à l'appui institutionnel et à l'accès à la justice au niveau infrafédéral, ainsi qu'à l'élaboration de la version définitive du modèle de système judiciaire et pénitentiaire et à son application, en 2017.

31. Dans le cadre des mesures prises par l'administration pénitentiaire pour assurer la sécurité dans tout le pays, la MANUSOM a contribué à la formation de plus de 200 agents pénitentiaires régionaux à la gestion des incidents dans les prisons. Par ailleurs, le projet pilote de réadaptation des détenus à haut risque membres des Chabab mené dans la prison de Baidoa s'est achevé le 31 décembre. L'objectif de ce projet était de recueillir des données sur les détenus, de mettre au point un programme de réadaptation et de l'appliquer. La deuxième phase du projet sera élaborée sur la base des résultats obtenus et des enseignements de l'expérience et mettra l'accent sur la réadaptation et la réintégration des détenus Chabab.

32. Les activités menées en faveur de la réintégration des ex-combattants des Chabab se sont poursuivies. Un quatrième centre de réadaptation destiné aux combattants démobilisés qui présentent peu de risques, situé à Kismayo et financé par l'Allemagne, devrait être opérationnel d'ici au premier trimestre de 2017. Parallèlement, le Elman Peace and Human Rights Centre travaille en partenariat avec la MANUSOM à des projets de réintégration des combattants Chabab démobilisés à Mogadiscio, Baidoa, Kismayo et Beledweyne. Ce programme de huit mois, commencé en septembre, devrait s'achever en avril 2017. Il offre des possibilités d'emploi à 500 combattants démobilisés et 500 membres des communautés vulnérables et est appuyé par une campagne d'information. Les projets comprennent l'agrandissement de quatre centres de transition et la remise en état d'une école, d'un hôpital, du tribunal et de la prison dans chaque lieu d'affectation. La MANUSOM a également aidé l'Agence nationale de renseignement et de sécurité à élaborer un projet de procédures opérationnelles permanentes et de critères de tri sélectif et de profilage des combattants Chabab démobilisés.

33. Dans le cadre de son programme de lutte contre le terrorisme, en constante évolution, le Gouvernement fédéral a annoncé en septembre sa stratégie et son plan d'action nationaux visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent. Il y définit les principaux domaines à développer et vise à assurer un processus ouvert à tous, auquel pourront participer des membres de la société civile somalienne, des groupes de jeunes et de femmes, des chefs religieux et des représentants du secteur privé. Le Gouvernement fédéral s'est attaché à transférer davantage de responsabilités aux coordonnateurs de la lutte contre l'extrémisme violent, depuis le lancement de la stratégie, afin qu'ils l'appliquent au niveau infrafédéral. Le 1er décembre, le Puntland a organisé une réunion consultative des parties prenantes à laquelle la MANUSOM a participé. Actuellement, la MANUSOM s'efforce d'aborder sous un autre angle la lutte contre l'extrémisme violent et sa prévention dans le cadre de l'approche globale de la sécurité, afin que cette approche soit coordonnée et ne laisse aucune partie prenante de côté. Ces activités seront menées en étroite coopération avec le Gouvernement fédéral et les États déjà membres de la Fédération ou qui vont le devenir, ce que le coordonnateur de la lutte contre l'extrémisme violent du Gouvernement fédéral a approuvé le 21 novembre.

## D. Assises économiques

34. Le PIB de la Somalie devait atteindre 6,2 milliards de dollars à la fin de 2016, soit un PIB par habitant de 450 dollars. La consommation reste le principal facteur de croissance du PIB et l'investissement représentait 8 % du PIB en 2016. L'économie est fortement tributaire des importations (les exportations représentant

actuellement 14 % du PIB) qui représentent plus des deux tiers du PIB, ce qui crée un important déficit commercial, qui est financé en majeure partie par des envois de fonds et par l'aide internationale.

35. Selon la dernière enquête sur la pauvreté de la Banque mondiale, un peu plus de la moitié de la population somalienne (51,6 %) vit actuellement en dessous du seuil de pauvreté. Les envois de fonds restent un filet de sécurité essentiel (parmi ceux qui en bénéficient, une personne sur trois est pauvre). Les inégalités restent importantes, ceci en raison des écarts qui existent dans les zones urbaines pour ce qui est de l'incidence de la pauvreté.

36. Au vu de l'expiration du Pacte pour la Somalie, la Somalie a achevé d'élaborer son premier plan national de développement en plus de 30 ans. Le plan, qui est harmonisé avec les objectifs de développement durable et la stratégie provisoire pour la réduction de la pauvreté, donne au pays l'entière maîtrise de son programme de développement. Même s'il doit encore recevoir l'aval du nouveau Gouvernement fédéral, ce plan sert de base aux activités qui seront menées pour s'attaquer aux grandes priorités en matière de développement, notamment l'amélioration des infrastructures, la prestation de services sociaux et la réduction de la pauvreté en général. Un nouveau cadre de responsabilité mutuelle entre la Somalie et la communauté internationale est en cours d'élaboration et devrait être signé lors du forum de partenariat de haut niveau qui se tiendra à Londres au premier semestre de 2017; il permettrait d'adapter l'aide internationale aux priorités de développement nationales.

## E. Recettes et services

37. La situation budgétaire de la Somalie s'améliore mais il faut toutefois mobiliser davantage de recettes intérieures. Selon le Fonds monétaire international (FMI), en 2016 les secteurs des télécommunications, du bâtiment et des services étaient les principaux moteurs de la croissance réelle du PIB, estimée à 3,7 %. L'inflation des prix à la consommation devrait rester faible (environ 1 % à 1,5 %) en raison essentiellement de la faiblesse des cours des produits de base. En 2017, la croissance devrait ralentir pour atteindre environ 2,5 %, en raison des répercussions des faibles pluies sur le secteur de l'agriculture. Le budget national est de 240 millions de dollars seulement. La faiblesse des capacités de recouvrement de l'impôt, l'assiette fiscale restreinte, l'absence de cadres juridiques et réglementaires et le manque de contrôle territorial continuent de faire obstacle à la pleine mobilisation des ressources disponibles.

38. Bien qu'elle ait progressé dans la réalisation des repères structurels du FMI, la Somalie a encore du mal à surmonter des problèmes budgétaires de base. En novembre, une mission du FMI a conclu que le pays avait rempli tous les critères structurels et six des sept objectifs de réalisation quantitatifs pour le premier examen du programme de référence. Cependant, le critère de non-accumulation de nouveaux arriérés n'a pas été respecté. Il est prévu que le rapport établi par le personnel pour la consultation tenue en 2016 au titre de l'article IV et le premier examen dans le cadre du programme de référence seront examinés par le Conseil d'administration du FMI à la fin janvier 2017.

39. La capacité de la Somalie de fournir des services reste limitée et fortement tributaire de l'aide de la communauté internationale, en particulier dans les

domaines de la santé, de l'éducation, de la nutrition et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Même si la Somalie figure parmi les pays qui enregistrent les cas de malnutrition les plus graves, des progrès sont réalisés : une enquête menée en 2016 par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Ministère de la santé montre une augmentation de 33 % de l'allaitement maternel exclusif, 83 % des nouveau-nés étant allaités pendant la première heure après la naissance. Le développement social et humain sera une priorité essentielle que la Somalie s'efforcera d'atteindre en appliquant son plan national de développement, la communauté internationale s'étant engagée à adapter l'appui qu'elle lui fournira en conséquence.

## F. Questions transversales

### Relèvement communautaire et gouvernance locale

40. Le Ministre de l'intérieur et des affaires fédérales, de concert avec ses homologues régionaux, a continué de promouvoir le Cadre national de gouvernance locale pour Ouadajir, qui vise à favoriser la réconciliation locale pour promouvoir la stabilité. Le Programme commun des Nations Unies sur la gouvernance locale et la décentralisation des services a continué d'appuyer la formation de conseils de district ayant vocation à renforcer la gouvernance locale et à améliorer la prestation de services. Le 17 novembre, le Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie a avalisé deux programmes financés par le Fonds pour la consolidation de la paix à hauteur de 12 millions de dollars des États-Unis. Ces deux programmes visent à promouvoir le relèvement communautaire et le déploiement de l'autorité de l'État, ainsi qu'à accélérer la mise en place d'une gouvernance locale forte, conformément au Cadre de Ouadajir, en accordant une attention particulière aux États du Djoubaland et du Sud-Ouest. L'un de ces programmes viendra appuyer les efforts en faveur d'une intervention globale face aux facteurs de fragilité et l'autre la fourniture de solutions durables pour les personnes déplacées, les personnes de retour dans leur pays et les communautés et les autorités d'accueil.

41. Les projets de relèvement communautaire ont continué à bénéficier d'un appui de la part des donateurs et de l'ONU dans les régions du Hiran, du Moyen-Chébéli, du Galmudug, du Sud-Ouest et du Djoubaland. L'Agence des États-Unis pour le développement international a dispensé aux autorités des États et aux communautés une assistance concernant la planification de projets en faveur de la croissance économique et la cohésion sociale à Kismayo, Afmadow, Wanlaweyne, Dinsor, Barawe et Bardera. Le Fonds pour la stabilité de la Somalie a continué de soutenir des efforts similaires à Warshiikh, Mahadday Weym, Adali, Adado, Balanbale et Hobyo. À la suite d'une évaluation de son programme de formation professionnelle destiné à lutter contre l'extrémisme violent chez les jeunes, réalisée en septembre, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel étend actuellement ses méthodes à Dobli, Mogadiscio, Kismayo et Baidoa.

### Droits de l'homme

42. Au cours de la période considérée, les violations des droits de l'homme ont augmenté, essentiellement en conséquence des opérations de sécurisation menées par les autorités et de la persistance des actions des Chabab. On a recensé

623 victimes civiles, dont 260 morts et 363 blessés. Les opérations de sécurisation ont fait 242 victimes civiles, dont 55 morts et 120 blessés du fait de l'action des forces de sécurité somaliennes, et 37 morts et 12 blessés du fait de celle de l'AMISOM. La MANUSOM a poursuivi ses échanges avec l'AMISOM au sujet des allégations de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire signalées, notamment de ce qui s'est passé le 17 juillet lorsque des contingents éthiopiens de l'AMISOM ont tué 14 civils et en ont blessé 3 à Wardinle, près de Baidoa. L'AMISOM conclut actuellement son enquête.

43. Le conflit de Galkayo a représenté 53 % de la totalité des victimes civiles attribuées aux forces de sécurité somaliennes et fait 25 morts et 63 blessés civils lors d'échanges de tirs entre les forces du Puntland et celles du Galmudug. Depuis septembre, six condamnations à mort ont été prononcées en Somalie et deux exécutions ont eu lieu.

44. Concernant les victimes civiles, 91 morts et 126 blessés ont été attribués aux Chabab ou à des personnes non identifiées. Les Chabab ont enlevé 46 personnes et relâché 35 d'entre elles par la suite. Ce type d'atteinte a augmenté de 1,4% depuis la dernière période à l'examen.

45. En septembre, la MANUSOM et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié conjointement le premier rapport public de l'ONU sur le droit à la liberté d'expression en Somalie, qui porte sur la période allant de 2012 à 2016. Dans ce rapport, il est recommandé de prendre des mesures pour renforcer la protection, améliorer le respect du principe de responsabilité et lutter contre l'impunité. Le Ministre des affaires étrangères et de la promotion de l'investissement a promis que le Gouvernement fédéral lutterait contre les violations perpétrées à l'encontre des médias. Le 5 septembre, l'association des médias de la région a publié un communiqué de presse saluant le rapport de la MANUSOM et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et priant instamment les parties prenantes d'appliquer les recommandations qui y sont formulées. Le 8 septembre, dans la région dite du Somaliland, le Ministre des affaires présidentielles de la région a accusé les médias indépendants de déstabiliser la sécurité du Somaliland, les qualifiant de « milice armée à désarmer ». Les associations de médias et les organisations de protection des droits de l'homme ont invité le Ministre à s'abstenir de proférer de telles menaces.

**Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

46. En septembre, le Forum national des dirigeants a réaffirmé son engagement de réserver aux femmes 30 % des sièges de parlementaires et présenté de manière claire, dans son communiqué, la manière dont il compte y parvenir. La mise en œuvre de cette décision s'est avérée laborieuse. Toutefois, les efforts de promotion intensifs faits par les dirigeantes, les candidates, les ambassadeurs de bonne volonté, le Ministère de la femme et de la promotion des droits de l'homme et les partenaires internationaux ont porté leurs fruits, les femmes occupant aujourd'hui davantage de sièges au Parlement, à savoir 24 % contre 14 % en 2012.

47. Au cours du processus électoral, les candidates et leurs partisans ont fait l'objet de menaces et de tentatives d'intimidation. Ils ont dit que la corruption compromettait les chances qu'avaient les femmes d'être élues. Pour lutter contre ce phénomène, la MANUSOM et le PNUD ont accru leur appui logistique aux candidates et à leurs partisans et agi de concert avec les organisations de la société

civile, les ambassadeurs de bonne volonté et le Ministère de la femme et de la promotion des droits de l'homme. L'ONU a également assisté le Ministère dans le déploiement d'équipes de crise dans sept bureaux de vote. Cela a permis aux dirigeantes de mobiliser efficacement leurs partisans et de surmonter de nombreuses difficultés.

**Protection de l'enfance**

48. L'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants a recensé 477 cas de violations graves commises contre 854 enfants au cours de la période considérée (157 filles et 697 garçons). En outre, on a recensé 46 cas de détention arbitraire concernant 92 enfants pour des raisons de sécurité et pour lien présumé avec les Chabab.

49. Une évaluation commune des autorités du Puntland et de l'ONU a confirmé que 64 membres des Chabab capturés dans la région en mars avaient moins de 18 ans. Le 17 septembre, un tribunal militaire de Garowe a condamné 28 de ces enfants, âgés de 15 à 17 ans, à des peines de prison de 10 à 20 ans. L'ONU et ses partenaires bilatéraux ayant mené une intense activité de plaidoyer auprès des autorités du Puntland, celles-ci ont accepté de libérer 26 autres enfants âgés de 12 à 14 ans, qui ont été remis à l'ONU le 5 octobre pour entamer un travail de réintégration. La MANUSOM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont poursuivi leur étroite collaboration avec les autorités du Puntland pour que soient commuées les condamnations à mort prononcées le 16 juin contre 12 des enfants et les lourdes peines de prison prononcées contre 28 autres. À l'heure actuelle, 272 garçons et 55 filles, dont les 26 enfants venus par avion du Puntland en octobre 2016, suivent des programmes de réintégration à Baidoa et Mogadiscio.

**Prévention de la violence sexuelle**

50. Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer l'action des entités chargées de faire appliquer la loi dans les affaires de violence sexuelle et afin de mieux protéger les victimes et les survivants, la MANUSOM appuie la création d'unités de protection des femmes et des enfants dans la police somalienne. Des mesures concrètes ont été prises en ce sens depuis décembre 2015, notamment l'adoption du mandat des unités de protection des femmes et des enfants le 3 septembre, à la suite de consultations approfondies avec les principales parties prenantes, dont l'ONU, l'AMISOM, le Gouvernement fédéral et les donateurs internationaux.

51. En septembre, le Fonds des Nations Unies pour la population a organisé à Mogadiscio un stage de formation sur la prévention de la violence sexiste, auquel ont participé 25 policiers venus de plusieurs régions. À la suite de ce stage, la police a collaboré davantage avec les prestataires de services spécialisés dans la violence sexiste et les autres acteurs dans les domaines de la prévention de la violence sexiste, de l'atténuation de ses effets, ainsi que de lutte contre ce phénomène.

**Sanctions ciblées**

52. Le 3 octobre, mon Sous-Secrétaire général et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence a rendu compte au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée du rapport présenté en application du paragraphe 24 de la résolution 2244 (2015) (S/2016/827). Le 7 octobre, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a présenté son

rapport final sur la Somalie (S/2016/919) au Comité. Le 15 octobre, le Gouvernement fédéral a soumis au Conseil de sécurité le deuxième rapport qu'il était tenu d'établir en application du paragraphe 7 de la résolution 2244 (2015). Le 10 novembre, le Conseil a adopté la résolution 2317 (2016), par laquelle il a reconduit jusqu'au 15 novembre 2017 la levée partielle de l'embargo sur les armes visant la Somalie. Le 15 décembre, sept experts ont été nommés pour siéger au Groupe de contrôle jusqu'au 15 décembre 2017 (voir S/2016/1065).

# IV. Situation humanitaire

53. La situation humanitaire s'est dégradée au cours de la période considérée et devrait empirer, la sécheresse s'étendant au sud du Puntland et du Somaliland, notamment vers les régions de Gedo et du Bas-Djouba. La vulnérabilité de la Somalie et la menace d'une crise plus étendue sont amplifiées par l'absence persistante de filets de sécurité sociale et de certains services de base. La saison *deyr* n'ayant pas apporté les précipitations escomptées, la situation devrait encore empirer.

54. Les conclusions des études des pluies postsaison *gu* publiées par le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition en septembre indiquent que deux paliers inquiétants ont été franchis : 5 millions de Somaliens se trouvent désormais face à un risque de grave pénurie alimentaire, et plus de 1,1 million d'entre eux se trouvent déjà dans des situations d'urgence ou de crise. La situation nutritionnelle s'est elle aussi dégradée et plus de 320 000 enfants souffrent de malnutrition et nécessitent une aide alimentaire urgente, 50 000 d'entre eux étant gravement sous-alimentés.

55. Ce besoin croissant d'aide humanitaire en Somalie survient alors que les ressources disponibles se raréfient. L'impression que la situation était en voie d'amélioration, combinée à l'existence d'autres crises mondiales, a entraîné une diminution de l'aide humanitaire destinée à la Somalie. Début décembre, le Plan d'action humanitaire pour 2016 lancé en janvier n'avait reçu qu'un peu plus de 47 % du financement nécessaire, soit 414 millions de dollars sur les 885 prévus. Du fait de la limitation des ressources, les programmes relatifs aux moyens de subsistance et à la résilience sont passés au second plan au profit des programmes d'urgence humanitaire.

56. Outre la sécheresse, la Somalie a connu une forte augmentation des déplacements liés au conflit, ce qui a suscité des préoccupations quant à la protection des populations concernées, notamment les femmes et les enfants. La situation est particulièrement grave à Galkayo, où le conflit a entraîné le déplacement de 90 000 civils au mois d'octobre, dont 20 000 enfants qui ont de ce fait été déscolarisés. Le retrait des moyens militaires étrangers des régions de Bakool, Galmudug et Hiran a entraîné le déplacement d'au moins 5 000 personnes, exposé ceux qui sont restés aux représailles des Chabab et limité l'accès humanitaire. Le conflit qui oppose les clans aux Chabab dans l'est du Bas-Chébéli a quant à lui entraîné le déplacement de près de 30 000 personnes et eu également des répercussions sur l'accès humanitaire.

57. Le 6 novembre 2016, l'administration provisoire de Djouba a officiellement levé la suspension temporaire du retour volontaire des réfugiés somaliens du camp de Dabaab, au Kenya. Cette décision a fait suite à une série de consultations entre

les parties à l'accord tripartite qui régit le retour volontaire des réfugiés somaliens vivant au Kenya et qui a permis le retour volontaire de près de 35 000 Somaliens depuis décembre 2014. Malgré l'insuffisance des ressources, les partenaires ont maintenu l'aide nécessaire pour la survie et l'aide à la réintégration.

58. Selon des estimations, 543 900 personnes ont reçu une aide alimentaire au mois d'octobre et 1,7 million de personnes ont reçu des intrants agricoles saisonniers tels que des semences, des outils, du matériel de pêche, des bons d'irrigation, du bétail et des vaccins pour le bétail. Quelque 43 300 enfants sous-alimentés âgés de moins de 5 ans ont intégré des programmes de nutrition et plus de 700 000 Somaliens ont bénéficié de services de santé de base, tandis que plus d'un million de personnes ont eu accès de manière temporaire ou durable à de l'eau potable. Des services de protection ont été fournis à près de 312 100 personnes et les programmes d'enseignement et d'alimentation scolaire des partenaires du secteur éducatif ont bénéficié à quelque 90 000 personnes. Selon les estimations, 98 100 personnes ont reçu des produits non alimentaires et 12 300 des abris temporaires.

# V. Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie, à l'armée nationale somalienne et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

59. Le BANUS a maintenu l'appui logistique aux opérations militaires de l'AMISOM et des forces armées nationales somaliennes, conformément à ce que prévoit la résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité. La coordination sur les plans stratégique et opérationnel des activités du BANUS et de l'AMISOM en appui aux élections a permis d'assurer un appui adapté dans les domaines de la sécurité et de la logistique à tous les bureaux de vote. L'exemple d'Adado, dans l'État de Galmudug, est parlant : l'AMISOM n'y était pas présente avant les élections, mais l'efficacité des mécanismes de coordination lui a permis de s'y déployer rapidement dans le cadre du soutien logistique autonome du BANUS.

60. Une lettre d'attribution prévoyant le déploiement de trois hélicoptères militaires auprès de l'AMISOM a été signée avec le Kenya en novembre et les hélicoptères ont été déployés le 15 décembre. Des discussions sont toujours en cours avec l'Ouganda et l'Éthiopie en vue de faciliter l'envoi d'hélicoptères supplémentaires. Il est toutefois nécessaire que les États Membres aident l'AMISOM à rembourser les munitions, qui ne sont pas prises en charge par l'Organisation des Nations Unies.

61. Les soldats somaliens bénéficient toujours du soutien logistique du BANUS par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale géré par le Bureau. L'évaluation des capacités et de l'état de préparation au combat des forces armées nationales somaliennes dans la perspective d'opérations conjointes avec l'AMISOM, initialement prévue en septembre, n'a pas eu lieu, la priorité ayant dû être donnée à la sécurisation des élections. Elle aura lieu prochainement, après la prise de fonctions du nouveau Gouvernement fédéral.

62. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué d'assurer un soutien technique et des formations à la détection et à la destruction d'engins explosifs improvisés dans le but de renforcer la mobilité opérationnelle de l'AMISOM. Le

groupe de travail conjoint de l'ONU et de la Mission sur les engins explosifs improvisés, créé en septembre, a lancé un programme de formation (*Defeat-the-Device*), placé sous l'autorité du Service. Ce programme porte sur les mesures visant à atténuer la menace posée par les engins explosifs improvisés : sensibilisation, renforcement des capacités de recherche, équipement technique opérationnel, évaluation des menaces, inspection des routes et analyses préventives. Les efforts conjugués des partenaires de formation, centralisés par le quartier général des forces de l'AMISOM, ont permis à la Mission de repérer un plus grand nombre d'engins explosifs improvisés avant leur explosion. Ainsi, au mois d'octobre, les militaires ougandais ont localisé et neutralisé 16 engins sur l'itinéraire principal de ravitaillement du secteur 1.

63. Des mesures ont été prises afin de renforcer la sécurité sur les itinéraires principaux de ravitaillement dans le but d'encourager le commerce et la circulation des personnes, de faciliter l'accès humanitaire et, à terme, de contribuer à étendre la gouvernance et l'autorité de l'État aux zones libérées par l'AMISOM. Les discussions avec le BANUS ont mené l'AMISOM à s'engager à constituer progressivement une force de protection des convois routiers, diminuant de manière significative la dépendance excessive du soutien logistique vis-à-vis du transport par avion.

64. Le niveau des fonds d'affectation spéciale de l'AMISOM et de l'armée nationale est préoccupant. Fin novembre, les soldes disponibles étaient de 400 000 dollars pour l'un et de 13,65 millions de dollars pour l'autre. L'AMISOM ne pourra exécuter son mandat et transférer sans heurt les responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes que si ses partenaires versent des contributions supplémentaires.

65. Mon nouveau Sous-Secrétaire général et Chef du BANUS, Hubert Price, a pris ses fonctions en octobre. Il s'est rendu à Addis-Abeba les 18 et 19 octobre et y a rencontré des représentants de l'Union africaine, des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à l'AMISOM, des partenaires de l'AMISOM et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Il a présenté son programme, qui prévoit le renforcement des engagements stratégiques, de la coordination et de la communication avec les parties prenantes principales et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle du BANUS.

66. Le 11 novembre, le Comité de coordination des opérations militaires a tenu sa vingt et unième réunion à Addis-Abeba afin d'évaluer les progrès opérationnels à l'appui des élections et d'étudier les différentes possibilités de renforcer l'efficacité opérationnelle de l'AMISOM dans la perspective de futures opérations offensives. Il a demandé le soutien nécessaire pour que des troupes supplémentaires puissent mener des opérations offensives, ainsi qu'un soutien additionnel à l'armée somalienne en vue d'accélérer le désengagement de l'AMISOM. Il a également prié l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires de faciliter le déploiement d'éléments habilitants et de multiplicateurs de forces, y compris des capacités antiengins explosifs improvisés, à l'appui des opérations de l'AMISOM. Le Comité a rejeté la décision de l'Union Européenne de revoir les modalités de paiement du contingent burundais en Somalie, et exprimé ses préoccupations concernant la réduction de 20 % de la contribution de l'Union Européenne à l'indemnité versée aux soldats de la Mission. Il a engagé l'Organisation des Nations Unies, l'Union

européenne et la communauté internationale dans son ensemble à trouver de toute urgence des solutions pour pallier ce manque.

**Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme**

67. Le 27 septembre, les membres du Groupe de travail conjoint de l'AMISOM et de l'ONU se sont réunis à Mogadiscio afin d'examiner la mise en place des mesures d'atténuation liées à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, notamment concernant la situation en matière des droits de l'homme et l'application du principe de responsabilité en cas de violations, et les moyens de renforcer la cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles. Si un net progrès a été enregistré en ce qui concerne les suites officielles données par l'AMISOM aux allégations, la nécessité de mettre en place des mesures d'atténuation et un dispositif de responsabilisation effectif et de prévoir des réparations pour les victimes a également été soulignée. L'AMISOM a annoncé l'adoption d'une directive du commandant de la force et la mise en place de réunions d'information mensuelles pour les commandants, comme le prévoit le droit international humanitaire. Le 13 octobre, les évaluations des risques relatifs à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme pour les contingents éthiopiens et kényans et les forces de sécurité du Djoubaland ont été validées par l'équipe spéciale sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme pour faire suite à une demande d'appui non létal de l'Union africaine permettant à ces forces de mener des opérations offensives conjointes avec l'AMISOM. L'évaluation des risques pour la fourniture d'hélicoptères d'attaque à la Mission a été validée par l'équipe spéciale le 23 novembre.

68. Le BANUS a aidé l'AMISOM à organiser un atelier de deux jours tenu en octobre et consacré à l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes pour la cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles, grâce auxquelles l'AMISOM dispose de nouveaux outils pour suivre les conséquences des opérations sur les civils et en rendre compte et se met en conformité avec la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, conformément à ce que prévoit la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité.

# VI. Présence des Nations Unies en Somalie

69. Le niveau de risque en matière de sécurité concernant le secteur de l'aéroport international de Mogadiscio placé sous la protection de l'AMISOM est resté élevé depuis l'évaluation précédente, réalisée en mai 2016. Le Bureau d'appui a poursuivi la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques recommandées pour améliorer la sécurité et la protection de l'ensemble du personnel des Nations Unies. Des projets similaires sont actuellement menés dans les complexes régionaux des Nations Unies.

70. Après l'attentat au véhicule piégé qui a eu lieu le 26 juillet près de l'aéroport international de Mogadiscio, le PNUD a transféré du personnel recruté sur le plan national du complexe des Nations Unies vers l'aéroport international de Mogadiscio. Plus de 300 membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan national rencontrent tous les jours des problèmes pour accéder à l'aéroport en raison des restrictions et obstacles à l'entrée de celui-ci, ce qui met leur sécurité en péril. Pour atténuer ce risque, l'entrée destinée aux piétons va être modifiée.

71. La situation de sécurité à Galkayo est restée tendue en raison de tirs sporadiques, ce qui a eu des répercussions sur les activités de l'ONU. Il a été rappelé au Gouvernement fédéral qu'il lui incombait au premier chef d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des biens et des opérations des Nations Unies. Le Gouvernement fédéral a aussi été encouragé à communiquer des informations et à se coordonner en permanence avec les instances des Nations Unies chargées de la sécurité afin de créer un environnement sûr pour le personnel et les activités des Nations Unies.

72. De plus en plus d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies opèrent en dehors de Mogadiscio, où leur personnel recruté sur les plans national et international est posté de manière permanente. L'insécurité demeure le principal frein aux opérations, et le fait que l'accès à certaines zones soit restreint entrave la capacité des Nations Unies de répondre aux besoins d'aide humanitaire et de développement.

# VII. Observations

73. L'entrée en fonctions du nouveau Parlement fédéral marque une étape importante dans la transformation actuellement entreprise par la Somalie en vue de mettre en place un État fédéral qui fonctionne.

74. Je salue le travail accompli par les parlementaires sortants et le rôle qu'ils ont joué dans l'adoption de lois importantes. Je félicite également les parlementaires nouvellement élus et les invite à assumer leurs fonctions en ayant à cœur le bien-être du peuple somalien. J'exhorte également le nouveau Parlement fédéral à organiser aussi rapidement que possible l'élection des présidents des deux chambres, qui seront suivies de l'élection présidentielle.

75. Le fait que les opérations électorales se déroulent globalement dans le calme montre que la vie politique somalienne évolue progressivement vers une culture de concurrence politique non violente. Plusieurs problèmes ont cependant dû être réglés, et il a notamment fallu prendre la décision d'organiser un nouveau scrutin pour cinq sièges après des allégations d'irrégularités. Malheureusement, les signalements d'irrégularités, comme l'attribution à des hommes de sièges réservés aux femmes, n'ont pas tous été suivis d'effet. Des enseignements doivent être tirés de ces élections dans la perspective de l'instauration du suffrage universel en 2020, et des mesures concrètes adoptées pour minimiser les manipulations électorales, l'intimidation des candidats et la corruption, y compris l'achat de voix et le détournement des ressources publiques. Il faudra mettre en place le cadre légal et les institutions électorales bien avant les élections de 2020 et les accompagner de programmes complets d'éducation civique et d'éducation des électeurs.

76. Si l'objectif de 30 % de femmes siégeant au parlement fixé par les dirigeants somaliens n'a pas été atteint, la représentation des femmes a augmenté de 70 % par rapport à 2012. La représentation et la participation politique des femmes en Somalie a donc connu une transformation, créant de ce fait un précédent marquant pour la mobilisation des femmes.

77. Je salue l'achèvement du processus de formation de l'État fédéral de Somalie à la suite de la création de l'administration régionale provisoire du HirChébéli. Les difficultés qui l'ont émaillée montrent combien il importe que tout processus de

formation de l'État soit inclusif. Pour assurer sa pérennisation, il sera nécessaire de décider du statut final de Mogadiscio et de résoudre les conflits endémiques, tels que ceux qui touchent Galkayo, Sool et Sanaag, ainsi que des poches du Bas-Chébéli. Ces conflits continuent de menacer les perspectives de stabilité à long terme et pourraient être exploités par les Chabab. J'invite instamment tous les États déjà membres de la fédération et ceux qui vont le devenir à poursuivre le dialogue avec les populations pour pérenniser le processus de réconciliation.

78. L'ancrage des nouvelles structures politiques de la Somalie dans un cadre solide fondé sur l'état de droit permettra de garantir solidement la stabilité à long terme et la durabilité de la réforme de la gouvernance. Je demande donc aux parties prenantes de concevoir avec soin la prochaine étape que sera l'examen de la constitution, en intégrant pleinement les acteurs régionaux. L'engagement durable et l'assistance financière de la communauté internationale demeurent essentiels pour favoriser l'adoption rapide d'une constitution permanente. J'exhorte le Gouvernement fédéral ainsi que les États déjà membres de la fédération et ceux qui vont le devenir à veiller à l'efficacité du processus de révision constitutionnelle en favorisant le consensus grâce à des consultations de grande ampleur à différents niveaux de la société.

79. Grâce à l'action vitale de l'AMISOM, la consolidation de la paix et l'édification de l'État ont continué à progresser. Les sacrifices consentis par les soldats de l'AMISOM ne sont pas vains et contribuent dans une grande mesure à la pérennisation de la paix et de la stabilité en Somalie et dans toute la Corne de l'Afrique. J'exhorte le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération à mettre la sécurité au premier rang des priorités en 2017, et notamment la création d'institutions chargées de la sécurité capables de répondre aux menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité, telles que les Chabab, qui rendront compte aux instances civiles et agiront dans le respect des droits de l'homme.

80. La décision prise par le Gouvernement kényan de déployer trois hélicoptères en soutien aux opérations de l'AMISOM est une bonne nouvelle. J'engage vivement tous les contributeurs potentiels, en particulier les Gouvernements éthiopien et ougandais, à accélérer les négociations engagées avec les Nations Unies en vue de compléter les moyens aériens de l'AMISOM à la hauteur de ses besoins.

81. Je me félicite que la Somalie ait fini d'établir son premier plan national de développement en plus de 30 ans : cela montre les progrès d'ensemble accomplis en matière de politique et de sécurité. Je suis conforté par tous les efforts déployés en faveur d'une gouvernance responsable et du relèvement local. Ils s'inscrivent dans le Cadre de Ouadajir établi par le Gouvernement, qui repose sur la démarche des Nations Unies fondée sur le relèvement local et l'extension de l'autorité/de la responsabilité de l'État. Il est important que ces progrès se poursuivent et que des systèmes légitimes de gestion et d'administration locales soient mis en place dans tous les districts.

82. Afin de pérenniser les acquis en matière de politique et de sécurité, j'encourage les partenaires internationaux à continuer de faire en sorte qu'une assistance cohérente et de longue durée soit apportée aux fins du renforcement des capacités des institutions somaliennes à assurer une bonne gouvernance et de la mise en place des initiatives de relèvement pilotées au niveau local. Ainsi, je me réjouis que le Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie

ait décidé d'adopter le plan des priorités pour la Somalie soutenu par le Fonds pour la consolidation de la paix.

83. La situation en matière de droits de l'homme demeure préoccupante, en particulier l'exécution de civils par les Chabab après le retrait de l'AMISOM et de l'armée nationale des régions d'Hiran et Bakool. Depuis le mois de septembre, 18 personnes ont été exécutées et 40 enlevées parce qu'elles étaient soupçonnées d'avoir collaboré avec les forces de sécurité du gouvernement.

84. Si la réintégration de 26 enfants placés en détention en raison de leurs liens avec les Chabab est une bonne nouvelle, je m'inquiète du peu de progrès accomplis dans la commutation des peines de mort de 10 des jeunes qui sont toujours emprisonnés à Bossasso. Treize enfants risquent à présent la peine capitale dans le Puntland. Les condamnations à mort prononcées à l'encontre d'enfants âgés de moins de 18 ans sont contraires à la Convention relative aux droits de l'enfant, que le Gouvernement fédéral a ratifiée en 2015. J'exhorte les autorités du Puntland à respecter les engagements pris concernant la commutation de ces peines.

85. Je suis extrêmement préoccupé par l'aggravation de la situation humanitaire, qui devrait se détériorer davantage au cours des mois à venir après la saison des pluies, pendant laquelle les précipitations seront faibles. Les répercussions de la grave période de sécheresse et les besoins en ressources humanitaires ont été accentuées par plusieurs nouvelles crises, notamment l'intensification des déplacements liés aux conflits. Il est urgent de renforcer l'aide humanitaire pour éviter toute nouvelle aggravation, et l'initiative des Nations Unies en faveur de solutions durables propose un plan d'action permettant de répondre à long terme à la situation humanitaire ainsi qu'à la nécessité de mettre en place un programme complet permettant d'aller vers la sécurité alimentaire et une augmentation de la production alimentaire. Il est essentiel de prendre des mesures efficaces pour répondre aux besoins humanitaires liés à la sécheresse et de tirer des enseignements de l'intervention menée en 2011.

86. Je remercie l'Union africaine, l'AMISOM, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union européenne, les États Membres, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires de développement pour leur appui constant et leur engagement dans le processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Il reste beaucoup à faire jusqu'en 2020 et nous devons consolider notre partenariat durant cette période. Nous devons continuer à créer des conditions propices pour rendre la Somalie plus attractive aux yeux des investisseurs internationaux.

87. Au cours des quatre prochaines années, le Gouvernement fédéral et la communauté internationale devront œuvrer ensemble pour la concrétisation de priorités très diverses, telles que l'achèvement de la Constitution fédérale, une réforme complète du secteur de la sécurité, un accord sur le partage du pouvoir, des recettes et des ressources entre l'État fédéral et les régions, ainsi qu'un soutien durable au règlement des conflits locaux et à la réconciliation. La consolidation des acquis dans ces domaines nécessitera de mettre la Somalie sur la voie du redressement économique et de la croissance à long terme. À cet égard, le Gouvernement fédéral aura aussi besoin d'aide pour attirer des investissements internationaux privés et publics, y compris par l'allégement de la dette, et pour lutter contre la corruption et renforcer la responsabilité effective.

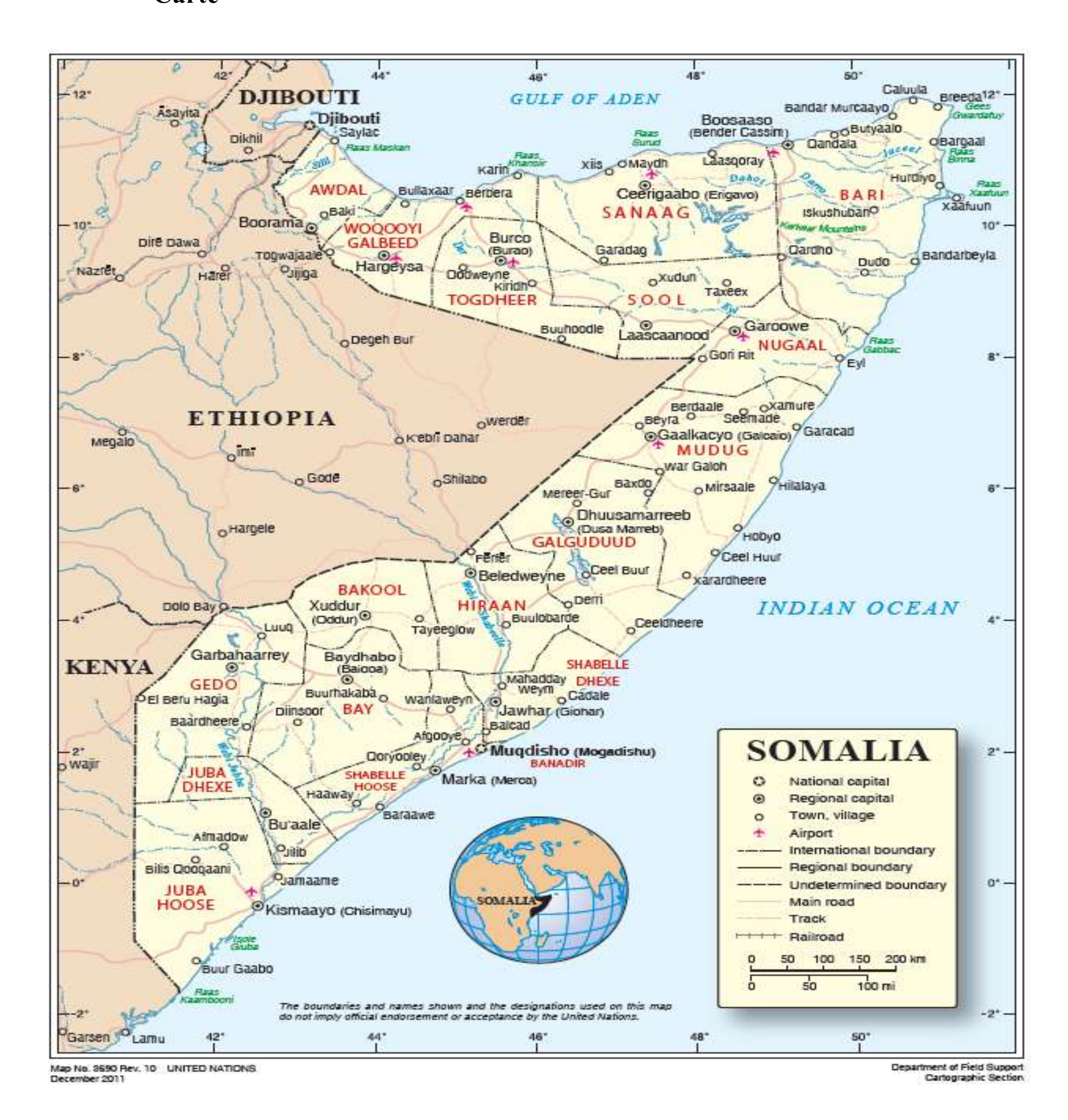
88. Je salue également le travail difficile que continuent d'accomplir, dans des conditions éprouvantes, mon Représentant spécial, Michael Keating, mes deux Représentants spéciaux adjoints et le personnel de la MANUSOM, le Chef du Bureau d'appui et son personnel, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Somalie. Je tiens à les assurer que leur dévouement et leurs sacrifices ne sont pas vains.

# Annexe

## Tableau des résultats des élections de 2016 à la chambre basse du parlement fédéral

| *Région* | *Sièges* | *Parlementaires élus jusqu'à présent* | *Femmes élues jusqu'à présent (nombre et pourcentage)* | *Sièges restant à pourvoir (y compris ceux qui font l'objet d'un nouveau scrutin)* |
|---|---|---|---|---|
| Djoubaland | 43 | 43 | 10 (23 %) | 0 |
| Sud-Ouest | 69 | 69 | 14 (20 %) | 0 |
| Galmudug | 36 | 36 | 9 (25 %) | 0 |
| Puntland | 37 | 37 | 7 (19 %) | 0 |
| Banadir | 6 | 4 | 1 (25 %) | 2 |
| Somaliland | 46 | 20 | 7 (37 %) | 26 |
| HirChébéli | 38 | 37 | 10 (27 %) | 1 |
| **Total** | **275** | **246** | **58 (24 %)** | **29** |

## Carte



DJIBOUTI
Djibouti
Saylac
Dikhil
Āsayita
GULF OF ADEN
Caluula
Bandar Murcaayo
Breeda
Boosaaso
(Bender Cassim)
Butyaalo
Qandala
Bargaal
Laasqoray
Maydh
Xiis
Karin
Bullaxaar
Berbera
Ceerigaabo (Erigavo)
SANAAG
BARI
Hurdiyo
Xaafuun
Iskushuban
AWDAL
Baki
Boorama
WOQOOYI
GALBEED
Hargeysa
Burco
(Burao)
Oodweyne
Kiridh
TOGDHEER
Garadag
Qardho
Dudo
Bandarbeyla
Xudun
Taxeex
SOOL
Buuhoodle
Laascaanood
Garoowe
NUGAAL
Gori Rit
Eyl
Dire Dawa
Nazrēt
Harer
Jijiga
Togwajaale
Degeh Bur
ETHIOPIA
Megalo
Imi
Gode
K'ebrī Dahar
Werder
Shilabo
Hargele
Berdaale
Beyra
Xamure
Seemade
Gaalkacyo (Galcaio)
Garacad
MUDUG
War Galoh
Mirsaale
Hilalaya
Baxdo
Mereer-Gur
Dhuusamarreeb
(Dusa Marreb)
GALGUDUUD
Hobyo
Ceel Huur
Ceel Buur
Xarardheere
Ferfer
Beledweyne
HIRAAN
Derri
Buulobarde
Ceeldheere
INDIAN OCEAN
BAKOOL
Xuddur
(Oddur)
Tayeeglow
Dolo Bay
Luuq
KENYA
Garbahaarrey
GEDO
El Beru Hagia
Baardheere
Baydhabo
(Baidoa)
Buurhakaba
BAY
Diinsoor
Wanlaweyn
Mahadday
Weym
SHABELLE
DHEXE
Cadale
Jawhar (Giohar)
Balcad
Afgooye
Qoryooley
Muqdisho (Mogadishu)
BANADIR
Marka (Merca)
SHABELLE
HOOSE
Haaway
Baraawe
JUBA
DHEXE
Wajir
Bu'aale
Afmadow
Jilib
Bilis Qooqaani
Jamaame
JUBA
HOOSE
Kismaayo (Chisimayu)
Buur Gaabo
Garsen
Lamu
SOMALIA
SOMALIA
National capital
Regional capital
Town, village
Airport
International boundary
Regional boundary
Undetermined boundary
Main road
Track
Railroad
0 50 100 150 200 km
0 50 100 mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 3690 Rev. 10 UNITED NATIONS
December 2011
Department of Field Support
Cartographic Section